



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

PROCES-VERBAL

Présidence de Monsieur GUIHARD Albert, Maire.

Étaient présents : A.GUIHARD, B.DEBARRE S.SOLBIAC, I.HAMON, MH. BUSSON, F.HERSEMEULE, R.MARTIN-COURTIGNE, JP.FORGERON, A.LESTEL, AM.LEMAIRE, R.RIAUD, JY.SIBETH, M. DUBOIS.

Absents excusés ayant donné procuration : JL.FEULLAS (pouvoir à Mme HAMON), P.FRIOT (pouvoir à Mr FORGERON), L.HERVET (pouvoir à Mr GUIHARD), M. PACAUD (pouvoir à Mr DEBARRE).

Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : C.HANSEN, S.PINTE, I.GAUTIER

Absent non excusé : Néant

I.GAUTIER avait donné son pouvoir à S.PINTE, absent pour maladie.

À 19h53, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il indique que le procès-verbal du Conseil municipal du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Jean-Yves SIBETH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

- Tarification sociale et « Cantine à 1€ » - Renouvellement de la convention triennale – Approbation et autorisation de signature
- Schéma de Transport Urbain (TU) et Transport Sur Réserve (TSR) – Vœu de la municipalité - Approbation

Ressources Humaines

1. Créations de postes – Attaché contractuel à temps complet, Rédacteur contractuel à temps complet et Adjoint administratif stagiaire à temps complet

Présents : 13	Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-

Rapport de Isabelle HAMON, Adjointe aux Ressources Humaines,

Il est proposé de procéder aux créations de poste suivantes afin de répondre aux besoins des services :

Création du poste d'Attaché contractuel à temps complet : Suite au recrutement de la nouvelle Directrice des Services Techniques, il est nécessaire de créer le poste correspondant.

Création du poste de Rédacteur contractuel à temps complet : Suite au départ de l'agent titulaire responsable de l'Education, Enfance Jeunesse, CCAS, recrutement d'un agent à temps complet (actuellement en CDD pour un renfort à temps non complet au service Education, Enfance, Jeunesse, CCAS) et donnant entière satisfaction.

Création d'un poste d'Adjoint administratif stagiaire à temps complet : Suite au départ de l'agent titulaire responsable des Finances, recrutement d'un agent à temps complet (actuellement en contrat avec le CDG pour un renfort à temps non complet au service Finances) et donnant entière satisfaction.

La commission ressources humaines du 13 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces propositions et de procéder aux démarches nécessaires à leur réalisation.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **Approuver les créations de postes d'Attaché contractuel à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025, Rédacteur contractuel à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025 et Adjoint administratif stagiaire à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025 selon les conditions indiquées ci-dessus,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

2. Suppressions de postes – Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe contractuel à temps non complet, Adjoint administratif principaux de 2^{ème} classe à temps complet et Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet - Approbation

Présents : 13	Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-

Rapport de Isabelle HAMON, Adjoint aux Ressources Humaines,

Suite au départ de l'agent responsable des Finances, il est nécessaire de supprimer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suite au départ de l'agent responsable de l'Education, Enfance, Jeunesse, CCAS, il est nécessaire de supprimer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suite à la création d'un poste de Rédacteur contractuel à temps complet pour le poste de responsable Education, Enfance, Jeunesse, CCAS, il est nécessaire de supprimer un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe contractuel à temps non complet.

Suite à l'embauche de la Directrice des Services Techniques sur le grade d'Attaché Territorial contractuel à temps complet, il est nécessaire de supprimer un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet qui correspondait au poste vacant de l'ancien Directeur des Services Techniques.

La commission ressources humaines du 13 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter cette décision et de procéder aux démarches nécessaires à sa réalisation.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **Approuver les suppressions de postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe contractuel à temps non complet, Adjoint administratif principaux de 2^{ème} classe à temps complet et Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet selon les conditions indiquées ci-dessus,**

- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

3. Tableau des effectifs – Mise à jour - Approbation

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Isabelle HAMON, Adjoint aux Ressources Humaines,

Suite aux créations et suppressions de poste vues précédemment, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs actualisé au 26 mars 2025 se présente comme suit :

POSTE				AGENT	
Grade	Catégorie	Durée Hebdo	ETP	Poste vacant	Statut
Poste sur emplois permanents (31 agents soit 25.37 ETP)					
Cadre d'emplois des Attachés					
Grade des Attachés principaux : 1 emploi					
Directrice Générale des Services	A	35	1,00	non	Titulaire
Grade des Attachés : 1 emploi					
Responsable des Services Techniques	A	35	1,00	Création au 01/05/2025	Contractuel
Cadre d'emploi des Rédacteurs					
Grade des Rédacteurs principaux de 2ème classe : 0 emploi					
Responsable des Services Techniques	B	35		suppression au 01/05/2025	
Grade des Rédacteurs : 2 emplois					
Responsable enfance jeunesse et affaires sociales	B	35	1,00	création au 01/04/2025	Contractuel
Responsable des Ressources Humaines	B	35	1,00	non	Titulaire
Cadre d'emploi des Adjoint administratifs					
Grade des Adjoint administratifs principaux de 1ère classe : 2 emplois					
Gestion des autorisations d'urbanisme	C	35	1,00	non	Titulaire
Responsable de l'Etat civil / Cimetière / Elections	C	35	1,00	non	Titulaire

Grade des Adjointes administratifs principaux de 2ème classe : 2 emplois					
Secrétariat des services techniques	C	35	1,00	non	Titulaire
Accueil et services à la population / communication	C	35	1,00	non	Titulaire
Gestion budgétaire et comptable	C	35	suppression au 01/04/2025		
Responsable enfance jeunesse et affaires sociales	C	35	suppression au 01/04/2025		
Grade des Adjointes administratifs : 1 emploi					
Gestion budgétaire et comptable	C	35	1,00	Création au 01/04/2025	Stagiaire
Emploi technique					
Cadre d'emploi des Agents de Maitrise					
Grade des Agents de maitrise principaux : 3 emplois					
Responsable Service patrimoine	C	35	1,00	non	Titulaire
Responsable Espaces publics	C	35	1,00	non	Titulaire
Espaces publics	C	35	1,00	non	Titulaire
Cadre d'emploi des Adjointes Techniques					
Grade des Adjointes techniques principaux de 1ère classe : 1 emploi					
Espaces publics / médiathèque	C	35	1,00	non	Titulaire
Grade des Adjointes techniques principaux de 2ème classe : 2 emplois					
Espaces publics	C	35	1,00	non	Titulaire
Restauration scolaire / Entretien des locaux	C	33,25	0,95	non	Titulaire
Grade des Adjointes techniques : 9 emplois					
Entretien et maintenance des bâtiments	C	35	1,00	non	Contractuel
Espaces publics	C	35	1,00	non	Stagiaire
Espaces publics	C	35	1,00	non	Titulaire
Espaces publics / propreté	C	17,5	0,50	non	Titulaire
Entretien des bâtiments	C	27	0,77	non	Titulaire
Entretien des bâtiments / Pause méridienne	C	35	1,00	non	Contractuel
Restauration scolaire / Entretien des locaux	C	33,25	0,95	non	Contractuel

Entretien des locaux	C	9,9	0,28	non	Contractuel
Entretien des locaux	C	7	0,20	vacant	
Cadre d'emploi des animateurs					
Grade des animateurs : 4 emplois					
Restauration scolaire / pause méridienne	C	11,65	0,33	non	Contractuel
Restauration scolaire / pause méridienne	C	6,31	0,18	non	Contractuel
Restauration scolaire / pause méridienne	C	6,57	0,19	non	Contractuel
Restauration scolaire / pause méridienne	C	6,46	0,18	non	Contractuel
Cadre des adjoints du patrimoine					
Grade des Adjoints du patrimoine : 1 emploi					
Responsable médiathèque	C	35	1,00	non	Titulaire
Cadre d'emploi des ATSEM					
Grade des ATSEM principales de 1ère cl : 2 emplois					
ATSEM	C	35	1	non	Titulaire (TP 80%)
ATSEM	C	28,99	0,83	non	Titulaire

Poste sur emplois non permanents (2 agents soit 1.71 ETP)

POSTE				AGENT
Grade	Catégorie	Durée Hebdo	ETP	Statut
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques				
Grade des adjoints techniques				
Renfort espaces publics	C	35	1,00	Contractuel de droit public
Restauration scolaire	C	25	0.71	CUI

La commission ressources humaines du 13 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter cette décision et de procéder aux démarches nécessaires à sa réalisation.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **Approuver le tableau des effectifs prenant en compte les modifications telles que proposées ci-dessus et applicables au 26 mars 2025,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Finances

4. Compte de gestion 2024 – Budget principal de la Commune - Approbation

Présents : 13		Votants : -/-	
POUR : -/-	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué,

Le compte de gestion produit par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part de la trésorerie de Redon. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

Fonctionnement	Résultat de	566 447,67 €
Investissement	Résultat de	363 096,07 €

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2024 pour le budget principal de la commune.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **Prendre acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,**
- **Prendre acte de l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**
- **Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

5. Compte administratif 2024 - Budget principal de la Commune - Approbation

Présents : 13		Votants : -17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué,

Les écritures du compte administratif, conformes au compte de gestion établi par le Comptable public, font apparaître les résultats suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général	862 881,73 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 203 346,73 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	444 648,44 €

Chapitre 66	Charges financières	37 795,01 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	476,60 €
Chapitre 68	Dotations semi-budgétaires	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 111,54 €
TOTAL		2 848 260,05 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013	Atténuation de charges	56 688,23 €
Chapitre 70	Produits des services, domaine, ventes	104 311,14 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	555 524,60 €
Chapitre 731	Impositions directes	1 855 691,50 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	538 007,32 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	63 780,99 €
Chapitre 76	Produits financiers	1 456,94 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	211 037 €
Chapitre 78	Reprises semi-budgétaires	56 688,23 €
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	20 000 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 210 €
TOTAL		3 414 707,72 €

Solde de la section de fonctionnement : excédent de 566 447,67 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 1803	Confluences	8 205,06 €
Chapitre 1641	Emprunts	154 492,93 €
Opération 2001	Aménagement des ateliers municipaux	5 494,86 €
Opération 2004	Défense incendie	18 665,60 €
Opération 2006	Maison de santé et abords	82 769,09 €
Opération 2101	Projet école Herbinerie	91 428,14 €
Opération 2201	Passage à niveau 395	450 008,02 €
Opération 2203	Espace de loisirs intergénérationnel	284 725,66 €
Opération 2204	Maîtrise de la demande en énergie	57 490,23 €
Opération 2205	Sécurité routière – zone 30 km/h	0,00 €
Opération 2206	Aménagement rue de l'Herbinerie - MOBY	6 936 €
Opération 9001	Matériel, mobilier, informatique Adm° Générale	2 852,89 €
Opération 9002	Matériel, mobilier Service technique	43 662,78 €
Opération 9003	Matériel, mobilier, informatique médiathèque	0,00 €
Opération 9004	Grosses réparations bâtiments communaux	25 191,09 €
Opération 9005	Extension de réseaux	11 692,50 €
Opération 9006	Travaux de voirie	11 078,40 €
Opération 9007	Matériel, mobilier, informatique groupe scolaire	4 432,88 €
Opération 9008	Opérations foncières	10 769,54 €
Opération 9009	Matériel, mobilier RESTO SCOL	2 728,01 €
Opération 9010	Aménagement d'espaces publics	6 277,20 €
Opération 9011	Aménagement du cimetière	584,03 €
Opération 9012	Accessibilité bâtiments communaux	25 474,80 €
Opération 9013	PLU	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 210 €
TOTAL		1 443 170,70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	783 989,37 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	9 073,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	9 811,19 €
Opération 2006	Maison de santé et abords	211 400,00 €
Opération 2201	Passage à niveau 395	202 543,40 €
Opération 2203	Espace de loisirs intergénérationnel	23 737,95 €
Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	136 600,32 €

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 111,54 €
Chapitre 041	Dons et legs en capital	130 000 €
TOTAL		1 806 266,77 €

Solde de la section d'investissement : excédent de 363 096,07 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter le compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

La commission générale du 12 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Délibération

Après le départ de Monsieur le Maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Bernard DEBARRE, adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

6. Bilan annuel des opérations immobilières – Approbation

Présents : 13		Votants : -/-	
POUR : -/-	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué,

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024, retrace par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2024 sont annexées à la présente délibération et ont été communiquées au préalable aux membres du Conseil.

Les acquisitions réalisées en 2024 s'élèvent à 1 280 467,77 €, les cessions s'élèvent quant à elles à 208 600 €.

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de la commune est en cohérence avec les objectifs fixés notamment quant à la mise en œuvre du programme d'actions foncières défini au budget principal.

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan tel que présenté.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte du bilan tel que présenté ci-dessus et en annexe.

7. Compte de gestion 2024 – Budget annexe du Lotissement - Approbation

Présents : 13	Votants : -/-
---------------	---------------

POUR : -/-	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-
------------	--------------	------------------

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué,

Le compte de gestion produit par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Conforme au compte administratif, le compte de gestion n'appelle aucune observation de la part de la trésorerie de Redon. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

Fonctionnement	Résultat de	721 775,84 €
Investissement	Résultat de	- 725 493,73 €

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe du lotissement.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Prendre acte de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,**
- **Prendre acte de l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**
- **Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

8. Compte administratif 2024 - Budget annexe du Lotissement - Approbation

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué,

Les écritures du compte administratif, conformes au compte de gestion établi par le Comptable public, font apparaître les résultats suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général	0 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0 €
Chapitre 66	Charges financières	3 856,88 €
Chapitre 002	Déficit de fonctionnement reporté	0 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre (annulation stock N-1)	651 334 €
TOTAL		659 047,76 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70	Ventes de terrain	89 098,33 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,14 €
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	387 374,52 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre (constatation stock N)	900 493,73 €
Chapitre 043	Frais accessoires	3 856,88 €
TOTAL		1 380 823,60 €

Solde de la section de fonctionnement : Excédent de 721 775,84 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	426 334 €
Chapitre 16	Emprunts	50 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (constatation stock N)	900 493,73 €
TOTAL		1 376 827,73 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040	Opérations d'ordre (annulation stock N-1)	651 334 €
TOTAL		651 334 €

Solde de la section d'investissement : déficit de 725 493,73 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe du Lotissement Moulin à vent.

La commission générale du 12 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Délibération

Après le départ de Monsieur le Maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Bernard DEBARRE, adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget annexe du Lotissement Moulin à vent pour l'exercice 2024.

9. Affectation des résultats 2024 - Budget principal de la Commune

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué,

Constatant les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2024 de	546 447,67 €
Excédent reporté de 2023 de	20 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	566 447,67 €

Excédent d'investissement 2024 de	363 096,07 €
Déficit des restes à réaliser 2024 de	239 444,33 €
Soit un excédent de financement de	123 651,74 €

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	123 651,74 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	487 116,38 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	79 331,29 €

La commission générale du 12 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus.

10. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe du Lotissement

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué,

Constatant les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2024 de	334 401,32 €
Excédent reporté de 2023 de	387 374,52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	721 775,84 €
Déficit d'investissement 2024 de	725 493,73 €
Soit un besoin de financement de	725 493,73 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 725 493,73 €
Résultat report en fonctionnement (002) : excédent 721 775,84 €

La commission générale du 12 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus.

11. Vote des taux des contributions directes locales 2025

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport d'Albert GUIHARD, Maire

Suite à la notification des états fiscaux par les services de la DGFIP, voici le produit attendu pour 2025 :

Taxes	Bases 2025	Taux constant	Produit attendu
Foncier bâti	4 858 000	32.64	1 585 651 €
Foncier non bâti	101 800	52.23	53 170 €
Habitation sur les RS et LV	212 900	13.86	29 508 €

Grâce à la dynamique des bases (revalorisation de la valeur locative et accroissement de l'assiette d'imposition), le gain est estimé à 44 531 €. En raison de la poursuite et de la maîtrise budgétaire des investissements déjà engagés et nécessaires pour le développement des services et équipements à

destination de la population, la commission générale réunie le 12 mars dernier propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière pour 2025.

La commission générale du 12 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

En conséquence, sont proposés les taux suivants pour 2025 :

Taxe foncière bâtie	32,64 %
Taxe foncière non bâtie	52,23 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux vacants non affectés à l'habitation principale.....	13,86 %

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition pour 2025.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver pour 2025 les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus.

12. Subventions aux associations pour 2025 - Approbation

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Sandra SOLBIAC, Adjointe, d'Isabelle GAUTIER, Adjointe, Bernard DEBARRE, Adjoint et d'Isabelle HAMON, Adjointe.

Comme chaque année, un courrier a été envoyé à l'ensemble des associations leur demandant d'adresser le montant de subvention sollicité pour 2025. Un certain nombre de demandes de subventions spontanées sont également parvenues en mairie.

La commission Culture, vie associative, sport et festivités, la commission Education, Enfance et Jeunesse et la commission Services aux personnes ont étudié les demandes de subvention. Les attributions suivantes sont proposées :

COMMISSION CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITES

- Club des Aînés - Le Nicolasien : 230 €
- Un vélo pour l'Afrique : 230 €
- ACCA Société de chasse : 230 € (+ 1.50€ par capture de ragondins sur justificatif soit 365 €)
- Danse nicolasienne : 230 €
- Art'Danse : 230 €
- FCAV : 3 284 € (dont 1 240 € de fonctionnement et 2 044 € pour la convention éducateur sportif)
- SN Gym féminine : 230 €
- Redon Danse : 230 €
- Les Amis de la chapelle Saint-Joseph : 230 €
- L'outil en main : 230 €
- VTT Cyclo : 230 €
- Meeple Attack : 230 €
- Femmes et vie locale : 230 €
- Tennis club : 230 €
- Canal passion : 230 €
- Le Ptit Opéra : 230 €
- ARPV : 230 €
- Etoile solaire : 500 €
- Aéromodélisme : 230 €
- Gym retraités et pré-retraités : 230 €

- SNTrail : 230 €
SOIT UN TOTAL DE 8 519 € (dont 365 € de ragondins)

COMMISSION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

- Coopérative scolaire (Herbinerie) : 500 €
- Amicale Laïque, projet CHANTIERS : 1 250 €
SOIT UN TOTAL DE 1 750 €

COMMISSION SERVICES AUX PERSONNES

- Proxim Services : 500 €
- ADAR : 500 €
- AIDE : 250 €
- FNATH Redon : 200 €
- Restos du cœur 35 : 250 €
- Secours catholique : 250 €
- Secours populaire Redon : 250 €
- Maison des adolescents 44 : 500 €
- CIDFF : 150 €
- ADAPEI Redon : 100 €
- Soutien Migrants Redon : 300 €
- SOIT UN TOTAL DE 3 250 €

SUBVENTIONS PROJET

- SNTrail : 500 €
- Le p'tit opéra : 970 €
- Atlantic Dancers : 200 €
- Mémoire fruitière : 230 €
- Redon Dance : 500 €
- VTT Cyclo : 470 €
- ARPV : 870 €
- Outil en main : 270 €
- Un vélo pour l'Afrique : 270 €
- Tennis club : 270 €
- Pied en sol : 2 500 €
SOIT UN TOTAL DE 7 050 €

SUBVENTIONS SOUS CONVENTION

- Le grand Pas : 2 500 €
- Les Musicales de Redon : 2 000 €
SOIT UN TOTAL DE 4 500 €

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les subventions aux associations pour 2025 telles que présentées ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :
- Attribuer au titre de l'année 2025 les montants de subventions précisés pour chacune des associations énumérées, conformément à la liste ci-dessus,
- Autoriser le maire à signer les éventuelles conventions liées à ces subventions.

13. Cotisations aux organismes partenaires pour 2025 - Approbation

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport d'Isabelle HAMON, Adjointe aux Ressources Humaines,

Il est proposé au Conseil municipal de statuer sur les cotisations suivantes :

- Bruded : 1144.78 €
- Sydela – Conseil en énergie partagé : 4 174,40 €
- Fédération nationale pour la culture : 204 €
- Ville prudente : 450 €
- AMF 44 : 868.68 €
- Association Départementale des Maires Ruraux : 110 €
- Agence d'attractivité : 1 657 €

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Verser au titre de l'année 2025 les montants de cotisations précisés pour chacun des organismes énumérés, conformément à la liste ci-dessus,**
- **Autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action.**

14. Subvention au CCAS pour 2025 - Approbation

Présents : 13	Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-

Rapport de Bernard DEBARRE, Adjoint à l'Enfance – Education – Jeunesse et membre du CCAS,

Le Conseil d'administration du CCAS va voter son budget 2025 le 3 avril 2025.

Le montant total du budget s'élève à 25 134,75 € en fonctionnement et à 500 € en investissement. Il permet de financer l'aide sociale légale et facultative, de subventionner les organismes partenaires (Fonds de solidarité logement, Fonds d'aide aux jeunes, convention cadre entre l'UNCCAS et la MDPH) ainsi que d'organiser les festivités de fin d'année pour les aînés.

Afin de financer son action, le CCAS a besoin d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal. La subvention sollicitée s'élève pour 2025 à 21 862,58 € (pour mémoire : 19 849,32 € en 2024).

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS, d'un montant de 21 862,58 € pour 2025.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **Approuver le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 21 862,58 € pour l'année 2025,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette action.**

15. Fixation des crédits budgétaires 2025 pour les activités pédagogiques pour 2025

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 16	CONTRE : -/-	ABSTENTION : 01 (Mr Feuillas)	

Rapport de Bernard DEBARRE, Adjoint à l'Enfance – Education – Jeunesse,

La Commune participe aux projets pédagogiques des écoles de l'Herbinerie et Sainte-Anne par l'octroi d'un crédit spécifique (anciennement appelé « crédits périscolaires »). Il est proposé d'attribuer un crédit de 11,60 € par élève aux deux établissements pour l'année 2025, soit un montant par école fixé comme suit (sur la base des effectifs au 1^{er} janvier 2025) :

- Subvention à l'OGEC de l'école Sainte-Anne : 94 enfants subventionnés soit 1 090,40 €
- Budget « activités pédagogiques » de l'école de l'Herbinerie (sur le budget principal de la commune) : 140 élèves soit 1 624 €

La commission Education – Enfance – Jeunesse du 25 février 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'un crédit aux écoles pour les activités pédagogiques de 2025.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 16 voix pour et 01 abstention (Mr Feuillas),

- **Approuver le versement d'un montant de 11,60 € par élève scolarisé à l'école de l'Herbinerie et l'école Sainte-Anne au titre des activités pédagogiques pour l'année 2025,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette action.**

16. Approbation de la subvention à l'OGEC Sainte-Anne pour les fournitures scolaires 2025

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 14	CONTRE : -/-	ABSTENTION : 03 (Mr Feuillas, Mme Martin et Mme Lemaire)	

Rapport de Bernard DEBARRE, Adjoint à l'Enfance – Education – Jeunesse,

La commune doit contribuer au financement du fonctionnement de l'école privée conformément aux dispositions du Code de l'éducation. À ce titre elle attribue chaque année une subvention à l'OGEC pour le financement des fournitures scolaires, à hauteur du montant attribué à l'école de l'Herbinerie.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention à l'OGEC de l'école Sainte-Anne de 50,40 € par élève soit un montant de 4 737,60 € (pour 94 élèves subventionnés au 1^{er} janvier 2025)

Il est rappelé que depuis la clôture du budget Caisse des écoles, le coût des fournitures scolaires est désormais intégré au versement du forfait communal.

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 14 voix pour et 03 abstentions (Mr Feuillas, Mmes Martin et Lemaire), d' :

- **Approuver le versement à l'OGEC d'un montant de 50,40 € par élève scolarisé à l'école Sainte-Anne au titre des fournitures scolaires pour l'année 2025,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette action.**

17. Approbation de la subvention Classes Découvertes pour 2025

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 16	CONTRE : -/-	ABSTENTION : 01 (Mr Feuillas)	

Rapport de Bernard DEBARRE, Adjoint à l'Enfance – Education – Jeunesse,

Les écoles de l'Herbinerie et Sainte-Anne organisent des classes découvertes (sortie scolaire incluant au moins une nuitée). Une subvention est proposée chaque année pour soutenir les projets pédagogiques liés aux classes découvertes, d'un montant de 6,50 € par élève et par jour de sortie.

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux écoles dans le cadre des classes découvertes pour 2025.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 16 voix pour et 01 abstention (Mr Feuillas) d' :

- **Approuver le versement à l'Amicale Laïque d'un montant de 6,50 € par élève scolarisé à l'école de l'Herbinerie participant à la sortie et par jour de sortie au titre des classes découvertes pour l'année 2025,**
- **Approuver le versement à l'OGEC d'un montant de 6,50 € par élève scolarisé à l'école Sainte-Anne participant à la sortie et par jour de sortie au titre des classes découvertes pour l'année 2025,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de cette action.**

18. Vote du budget primitif 2025 - Budget principal de la Commune

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué, et d'Albert GUIHARD, Maire,

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 163 013,10 €. Concernant la section d'investissement, il y a un suréquilibre des recettes à la somme de 2 106 135,04 € de recettes et 1 852 403,03 € de dépenses dont un virement de la section de fonctionnement de 305 255,28 €.

Pour rappel, le budget de la commune est prévu et exécuté avec des montants TTC, contrairement aux budgets annexes.

Comme chaque année, l'adoption du budget se déroule dans un cadre financier contraint :

- **Priorité au remboursement des emprunts en cours sans nouvel emprunt**

- Conserver le résultat excédentaire de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement permettant d'investir.

Suite aux arbitrages de la commission générale du 12 mars 2025, le projet de budget de la commune se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général	920 619,84 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 319 125,78 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	100 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	524 916,80 €
Chapitre 66	Charges financières	32 237,71 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	100 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	100 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre patrimoniales	402 788,97 €
TOTAL		3 199 989,10 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013	Atténuation de charges	41 610 €
Chapitre 70	Produits des services, domaines et ventes	61 060 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	620 835,60 €
Chapitre 731	Impositions directes	1 809 264 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	514 414,26 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	59 044,40 €
Chapitre 76	Produits financiers	1 219,55 €
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	79 331,29 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 210 €
TOTAL		3 199 989,10 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16	Emprunts	418 708,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	100 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	58 639,77 €
Opération 1803	Confluences	8 200 €
Opération 2001	Aménagement des ateliers municipaux	5 000 €
Opération 2004	Défense incendie	21 600 €
Opération 2006	Maison de santé et abords	6 965,29 €
Opération 2101	Projet école Herbinerie	196 000 €
Opération 2201	Passage à niveau 395	35 000 €
Opération 2203	Espace de loisirs intergénérationnel	26 985,51 €
Opération 2204	Maîtrise de la demande en énergie	100 000 €
Opération 2205	Sécurité routière – Zone 30 km/h	15 000 €
Opération 2206	Aménagement Rue de l'Herbinerie - MOBY	20 000 €
Opération 2207	Schéma mobilités	25 000 €
Opération 9001	Matériel, mobilier, informatique Adm° Générale	5 310 €
Opération 9002	Matériel, mobilier Service technique	3 271 €
Opération 9003	Matériel, mobilier, informatique médiathèque	1 500 €
Opération 9004	Grosses réparations bâtiments communaux	69 000 €
Opération 9005	Extension de réseaux	45 000 €
Opération 9006	Travaux de voirie	123 782,93 €
Opération 9007	Matériel, mobilier, informatique groupe scolaire	7 500,00 €
Opération 9008	Opérations foncières	34 400 €
Opération 9010	Espaces publics	7 500 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	243 082,64 €
	Solde des RAR	387 291,89 €
TOTAL		1 960 403,03 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	363 096,07 €
Chapitre 10	Dotations, fonds diverses et réserve	618 468,33 €
Chapitre 13	Subvention	277 313,82 €
Chapitre 027	Autres immobilisations financières	10 247,65 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	55 000 €
Chapitre 165	Emprunts et dettes assimilés	1 500 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	632 661,61 €
	Solde des RAR	147 847,56 €
TOTAL		2 106 135,04 €

La commission générale du 12 mars 2025 et le bureau municipal du 19 mars 2025 ont donné un avis favorable.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2025 pour le budget principal de la commune, par chapitres en fonctionnement et par chapitres et opérations en investissement, tels que présentés ci-dessus.

19. Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe du Lotissement

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport de Franck HERSEMEULE, Conseiller délégué, et d'Albert GUIHARD, Maire,

Le projet de budget de la commune se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général	2 000 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	383 127,23 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
Chapitre 66	Charges financières	2 921,88 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre (écritures de stock)	900 49€
Chapitre 043	Opérations d'ordre (intégration frais financiers)	2 921,88 €
TOTAL		1 291 469,72 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70	Ventes de terrain	0,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	721 775,84 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre (écritures de stock)	566 767 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre (intégration frais financiers)	2 921,88 €
TOTAL		1 291 469,72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	725 493,73 €
Chapitre 16	Emprunts	50 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (écritures de stock)	566 767 €
TOTAL		1 342 260,73 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16	Emprunt d'équilibre	58 639,77 €
-------------	---------------------	-------------

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	383 127,23 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (écritures de stock)	900 493,73 €
TOTAL		1 342 260,73 €

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2025 pour le budget annexe du Lotissement Moulin à vent par chapitres en fonctionnement et en investissement, tels que présentés ci-dessus.

20. Aménagement route départementale 775 – Convention financière avec le département de Loire-Atlantique – Approbation et autorisation de signature

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport d'Albert GUIHARD, Maire,

La commune souhaite réaliser un aménagement de carrefour à l'ouest du passage à niveau n°395, avenue Jean Burel, entre les PR 45+1043 et 45+1149, classée dans le domaine public routier départemental sous le numéro 775, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Les services du Département ont examiné le dossier technique présenté par la commune, en application du code de la voirie routière et de son règlement de voirie et y a donné une réponse favorable. À ce titre, une participation départementale d'un montant de 17 840 € est accordée à la commune.

Dans ce contexte, une convention doit être signée entre les deux parties. La convention, annexée à la présente, a pour objet de préciser le mode de participation du Département, la nature des travaux et autres modalités relatives à la requalification des revêtements de la route départementale n°775.

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention financière avec le Département de Loire-Atlantique et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **Approuver la convention financière avec le département de Loire-Atlantique,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Urbanisme

21. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section YA n°156 – Base de l'Étang Aumée – Approbation et autorisation de signature

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-	

Rapport d'Albert GUIHARD, Maire,

La commune souhaite vendre une partie de la parcelle YA 156 située à La Bande du Cas à Redon Agglomération qui s'est porté acquéreur aux conditions exposées ci-dessous.

La cession concerne une partie de terrain où est situé la Base de l'Etang Aumée pour une surface de 2 667 m². Le prix de vente est de 1 333 €, soit 0,50 €/m².

Les frais de notaires et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le bureau municipal du 19 mars 2025 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession d'une partie de la parcelle YA 156 située à La Bande du Cas à Redon Agglomération pour un prix de 1 333 €.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **Approuver la vente d'une partie de la parcelle YA 156 d'une surface de 2 667 m² à Redon Agglomération pour un prix de 1 333 €,**
- **Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

22. Tarification sociale et « Ma Cantine à 1€ » - Renouvellement de la convention triennale – Approbation et autorisation de signature

Présents : 13	Votants : 17	
POUR : 17	CONTRE : -/-	ABSTENTION : -/-

Rapport de Bernard DEBARRE, Adjoint à l'Enfance – Education – Jeunesse,

La tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants du foyer. Il s'agit donc d'une tarification progressive, calculée sur la base des revenus ou du quotient familial. Les différentes tranches de prix, librement fixées par la commune, doivent néanmoins faire l'objet d'une délibération du conseil municipal (L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales). Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune, qu'ils y résident ou non.

L'Etat s'engage, au travers d'une convention pluriannuelle, à verser une aide aux collectivités éligibles pendant 3 ans à la date de la signature de la convention, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale. Cette aide s'élève à 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 € depuis le 1er janvier 2021. Pour en bénéficier, le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

Une première délibération mettant en place cette tarification avait été prise lors du conseil municipal du 20 octobre 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 26/11/2024.

Afin de permettre la poursuite de ce dispositif, il convient de renouveler la convention initiale par la signature d'une nouvelle convention triennale incluant la période du 27/11/2024 au 26/11/2027.

Les tarifs applicables restent inchangés, à savoir l'application de la grille tarifaire suivante :

Tranche QF	0 à 360	361 à 1000	1001 à 1278	1279 à 1555	Supérieur à 1556
Tarif cantine	0.5 €	1 €	3.6 €	4.5 €	4.9 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire inchangée telle que proposée ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention triennale correspondante avec l'Etat.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- Approuver la grille tarifaire inchangée telle que proposée ci-dessus,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Etat pour maintenir la commune dans le dispositif « Ma Cantine à 1 € » et tout document nécessaire à la réalisation de cette action.

23. Schéma de Transport Urbain (TU) et Transport Sur Réservation (TSR) – Vœu de la municipalité - Approbation

Présents : 13		Votants : 17	
POUR : 13	CONTRE : -/-	ABSTENTION : 04 (Mme Hamon, Mme Busson, Mme Pacaud et Mr Debarre)	

Rapport d'Albert GUIHARD, Maire,

Présentation des circuits de transports arrêtés par Redon Agglomération et proposition de modifications par la commune prenant en compte les éléments suivants :

- L'autorisation récente de pouvoir franchir le PN 394 (2 voies ferroviaires) de la Brousse par les cars Aléop de la ligne T5 va permettre également aux bus de Redon Agglomération d'emprunter un itinéraire beaucoup plus court pour accéder au centre-ville de St Nicolas, puis au Parc d'Activités des Bauches sans passer par le village de Quinsignac. Cet itinéraire est déjà emprunté par l'actuelle navette de Redon Agglomération mais avec des véhicules plus petits que ceux choisis pour le futur réseau TU – TSR.
- Un dernier arbitrage avec les services de la Région des Pays de La Loire, du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, de Redon Agglomération et de la ville de St Nicolas de Redon a eu lieu le mardi 25 mars à 17H et a apporté quelques corrections mineures acceptées par tous. Cet aménagement à un point de connexions multimodales avec quais et aubettes d'un cout de plus de 600 K€ a été réalisé en concertation permanente avec Redon Agglomération et les autres partenaires depuis plus de 2 ans.
- Le plan de circulation urbaine de St Nicolas de Redon demeure fortement contraint par :
 - un tracé de voies ferrées et deux PN dont les franchissements sont très réglementés sécuritairement
 - deux axes routiers vers Châteaubriant (RD 775) et vers Nantes/ St Nazaire (RD 164) avec un flux quotidien très important de l'ordre de 12 500 véhicules/jour
 - des voies à sens unique dans le bâti ancien du centre-ville pour fluidifier la circulation et préserver au mieux la qualité du cadre de vie des riverains
 - le Canal de Nantes à Brest qui avec son caractère patrimonial apporte une inégalable touche d'apaisement et de poésie environnementale – et à partir duquel nous voulons donner sa juste place à un maillage sécurisé de liaisons douces dans le centre-ville et jusqu'au centre-ville de Redon. (Cf Plan Guide Confluences 2030)

Le Maire indique également que le Transport Sur Réservation (TSR) offert à chacune des 31 communes et constituant un premier niveau solidaire exceptionnel présente une validation finale moins urgente qui ne pourra intervenir selon Redon Agglomération et la commune qu'après un accord sur le Transport Urbain (TU) et la Navette.

Le Maire rappelle par ailleurs **quelques principes auxquels la commune est particulièrement attachée** :

- Ne pas dégrader la qualité de service et de proximité de la navette actuelle qui dessert les principaux lieux de résidences, de commerces, de services, et d'activités économiques.
- Maintenir une même égalité et un même équilibre de service sur le « cœur urbain » de Redon Agglomération avec une clef de répartition prenant en compte le niveau de population : actuellement de l'ordre de 75% pour la ville de Redon (10 100 habitants), et 25% pour la ville de St Nicolas de Redon (3 367 habitants).
- En dehors du « Cœur Urbain », mais évidemment connecté à celui-ci, veiller à maintenir un équilibre et une égalité de développement de service dans chacun des 3 départements.

Le Maire souligne enfin la qualité du travail effectué depuis plusieurs mois par les élus et les agents de Redon Agglomération et des communes qui ont contribué à permettre une avancée positive globale des transports sur l'ensemble des 31 communes.

Considérant la continuité et la complémentarité urbaines entre Redon et St Nicolas de Redon, tant au niveau de l'habitat, des services publics (Administration, équipements sportifs et culturels, pôle santé) que des activités du secteur privé (Commerces, services et entreprises situés notamment Digue nord, places E. Lafontaine/Tabago, Les Bauches),

Considérant que la moyenne actuelle des montées de passagers par arrêt est de 298 pour St Nicolas de Redon, 243 pour Redon et 254 en moyenne globalisée,

Considérant une volonté politique de cohérence et d'égalité proportionnelles à la population desservie (Redon $\frac{3}{4}$ - St Nicolas de Redon $\frac{1}{4}$) sur l'ensemble du cœur urbain de Redon Agglomération. La notion de « Cœur urbain » figure dans tous les principaux documents d'urbanisme et s'incarne particulièrement dans tous les travaux de coopération entre les deux villes dans le cadre de Confluences 2030 depuis plus de 10 ans.

En conséquence, il est proposé au conseil de demander le maintien de l'actuel itinéraire de la navette urbaine pour le nouveau service de transport urbain, sachant qu'il convient :

- . D'ajouter l'extension vers la zone des Bauches pour augmenter potentiellement le nombre de passagers supplémentaires, sans pour autant perdre les habitués actuels du centre-ville par un éloignement des arrêts qui dissuaderait encore plus les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- . De faciliter la création et le développement d'activités à rayonnement intercommunal en cœur de ville de St Nicolas de Redon (Pôle santé rue d'Ahaut, notamment centre d'ophtalmologie, Centre de Formation et emplois industriels secteur de Tabago).
- . De créer, sans aucun coût supplémentaire, deux parkings relais (l'un aux Bauches, l'autre place de La Garenne – ex-gare des bus scolaires) pour amorcer, dès maintenant, un changement progressif et volontaire de comportement des usagers des communes de Loire-Atlantique, pouvant venir facilement dans le « Cœur Urbain » à des périodes ou les lieux de stationnements sont déjà saturés.
- . De tenir compte du service complémentaire de la ligne Aléop T5, gérée par la Région des Pays de la Loire, reliant les gares SNCF de St Nazaire et Redon. Cette ligne, empruntant aujourd'hui le Viaduc sur La Vilaine, a été récemment autorisée à franchir le PN 394 de La Brousse, avec seulement 3 ou 4 arrêts éloignés entre eux sur la commune, car ligne dénommée à juste titre « Interurbaine » et non « urbaine ».
- . De trouver un équilibre économique entre les demandes et les capacités financières de Redon Agglomération. Pour prendre en compte cet objectif économique, nous devons disposer d'un état comparatif des services répartis à la fois sur le « Cœur Urbain » et à la fois sur chacun des trois départements hors cœur urbain.

Mme Busson indique que pour déterminer un circuit de transport, il convient au préalable de connaître la grille des horaires et voir si elle répond à la demande réelle (salariés, apprentis, stagiaires...). Il faut savoir à destination de qui se fait la politique du transport.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 13 voix pour et 04 abstentions (Mmes Hamon, Busson, Pacaud et Mr Debarre), de demander à Redon Agglomération de :

- Reconsidérer le projet de schéma de Transport Urbain et de Transport Sur Réserve tel qu'arrêté,
- Prendre en compte les demandes de modifications émises par la commune de St Nicolas de Redon,
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette décision.

Questions et informations diverses

- Information des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations (DIA et décisions)

date de dépôt	Numéro de DIA	nom	section cadastrale	Surface	Bâti ou non bâti	Montant	decision	date décision
20/02/2025	04418525F0005	Maître Marie MEHEUST	AZ 714	908	BATI	330 000	renonciation	06/03/2025
24/02/2025	04418525F0006	SCP DOUETTE	ZR 38	2 513	NON BATI	120 000	renonciation	06/06/2025
24/02/2025	04418525F0007	SCP DOUETTE	AV 119	772	NON BATI	14 000	renonciation	26/03/2025
25/02/2025	04418525F0008	SCP CAROFF	BC 866, 868 et 870	1155	BATI	40 000	renonciation	06/03/2025
12/03/2025	04418525F0009	SCP MERTEN	AZ 253, 606, 608, 609 et 728	1093	BATI	35 000	renonciation	25/03/2025
14/03/2025	04418525F0010	SCP CAROFF	ZT 24	2 074	NON BATI	2 074	renonciation	25/03/2025
14/03/2025	04418525F0011	SCP MERTEN	BC 58 et 59	685	BATI	120 000	renonciation	25/03/2025

- Agenda des manifestations/animations : pièce jointe
- Évolution des modalités de mise à disposition de matériel

Lecture du projet de courrier destiné aux associations définissant les nouvelles modalités à compter du 15/04. La commission CVASF a donné un avis défavorable et le bureau municipal a émis un avis favorable.

Mme Lemaire n'est pas contre cette proposition mais préférerait que ce sujet soit d'abord abordé au forum des associations par exemple, qu'une discussion serait un préalable, pas une mesure imposée de façon brutale.

Mme Hamon indique que cela ne posera peut-être pas de problème aux associations, qu'elles peuvent trouver ou louer le véhicule nécessaire. Il n'y a peut-être pas de sujet.

Mme Martin se demande pourquoi on décide de supprimer ces conditions car c'est un service à la population, quelles en sont les raisons ?

Mr Forgeron propose par exemple d'externaliser des missions liées aux espaces verts mais cela a un coût pour la commune.

Mme Busson émet un avis défavorable aux prestations payantes pour les associations extérieures, elle est favorable à la suppression de ces prestations à leur bénéfice.

Mr Debarre propose, en attendant l'arrivée de la DST, de demander aux associations, dans la mesure du possible, de venir à plusieurs pour l'aide au chargement et déchargement.

Mme Solbiac indique que selon Mr Provost, sur une vingtaine de demandes, une dizaine serait impactée par ce changement.

Après échanges entre les membres, les principes arrêtés sont les suivants : pas de décision autoritaire, trop radicale vis-à-vis des associations, leur demander de venir à plusieurs pour aider au chargement/déchargement, organiser les retraits/retours les lundis et vendredis.

Prévoir de discuter avec les associations avant la mise en place des nouvelles modalités pour évaluer la nature des problèmes que cela pourrait leur poser, voir si on applique d'abord ces conditions uniquement aux associations extérieures. Enfin, prévoir de faire une information rapide pour annoncer ce changement.

- Opération ALABRI : Répartition de la distribution : Mme Martin à la Digue, Mr Guihard au Canal, Mr Hersemeule Place E. Lafontaine et Tabago
- Questionnaire PLUi : à retourner d'ici vendredi 28/03 à Mr Feuillas directement.
- L'opération « Nettoyons les halages » a permis de collecter 800 kgs de déchets ramassés par une quarantaine de participants. Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés et remontés aux services techniques pour intervention.
- Rappel du pot de départ de deux agents le jeudi 27/03 à 17h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.



Le Maire,
Albert GUIHARD

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves SIBETH